



## **Première Intervention – Conférence des Etats parties au traité sur le commerce des armes à Genève**

**Paris le 26 avril 2022**

### Objet de l'intervention : **Articles 6 et 7 du TCA**

Monsieur le modérateur,  
Mesdames et messieurs les délégué·e·s,

Nous tenons à vous féliciter pour la tenue du travail préparatif à cette Prepcom ainsi que le secrétariat qui en a permis sa réalisation.

Nous soutenons les propositions de la Suisse

Nous souhaiterions que soient précisés dans les moyens « d'avoir connaissance » :

- Les rapports des experts des Nations
- Les rapports des ONG et société civile
- Rapports des parlementaires

Nous partageons la déclaration du représentant de l'UE dans l'application de l'art 6§3 à propos des exportations d'armes vers le gouvernement Russe impliqué dans la guerre en Ukraine

Par contre nous sommes surpris de voir que les États les plus engagés dans le respect de cet article 6§2 vers le gouvernement russe – les États-Unis, l'Espagne, la France, la Grande Bretagne et l'Italie – se trouvent être les principaux pays exportateurs d'armes vers les pays de la coalition impliquée au Yémen et dirigée par l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis, ceux-là même qui sont responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité contre la population yéménite.

C'est un terrible signe envoyé aux peuples des Nations Unies et qui va à l'encontre du cœur de notre travail ici, assurer une application non discriminatoire des articles 6 et 7 du TCA.

Merci Monsieur le modérateur,

Pour ASER,

Benoît Muracciole

*Président*